Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2501 SATWIPES PROSAT SOCOSAT - P47111A

Fiche du 29/11/2018, révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SOCOCLEAN A2501 SATWIPES PROSAT SOCOSAT
Code de la fds : P47111A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant
Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26
Distributor/Manufacturer: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com
Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Theodor-Stern-Kai 1 - 60596 Frankfurt - Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16
Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917 693 962 - Fax: +34 902 908 966
Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 608 454 114 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.
Belgique : Tel. 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:
Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
>= 15% - < 20%	PROPANE-2-OL	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	603-117-00-0 67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 3% - < 5%	3-BUTOXY-2-PROPANOL	Numéro Index: CAS: EC: REACH No.:	603-052-00-8 5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans les mêmes conditions qu'un produit solide combustible.
Stocker à température ambiante. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

- Type OEL: National - STEL: 980 mg/m3, 400 ppm - Remarques: France
- Type OEL: National - TWA: 500 mg/m3, 200 ppm - Remarques: DFG, Y - Germany
- Type OEL: National - TWA: 400 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: United Kingdom
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
- Type OEL: National - TWA: 999 mg/m3, 400 ppm - STEL: 1250 mg/m3, 500 ppm
- Type OEL: OSHA - TWA: 980 mg/m3, 400 ppm
- Type OEL: DSR_NIOSHREL - TWA: 980 mg/m3, 400 ppm - STEL: 1225 mg/m3, 500 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 500 mg/kg - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 44 mg/kg bw/jour - Consommateur: 16 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 270.5 mg/m³ - Consommateur: 33.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 8.75 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - Valeur: 140.9 mg/l
Cible: Eau marine - Valeur: 140.9 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 552 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 552 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - Valeur: 28 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 2251 mg/l
Cible: 10 - Valeur: 140.9 mg/l
Cible: voie orale (empoisonnement secondaire) (nourriture) - Valeur: 160 mg/kg

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau douce - Valeur: 0.525 mg/l
Cible: Eau marine - Valeur: 0.0525 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 10 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 2.36 mg/kg dw
Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.236 mg/kg dw
Cible: Terrain (agricole) - Valeur: 0.16 mg/kg dw

Indicateurs Biologiques d'Exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:
Gants adaptés de type : NF EN374
NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).
NR (caoutchouc naturel, latex naturel).
PVC (polychlorure de vinyle).
Caoutchouc butyle (isobutylene-isoprene copolymer)
Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires, par exemple un masque avec filtre "A1" de couleur marron conforme à la Norme NF EN14387
Risques thermiques :
Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun
Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide imprégné sur lingettes	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	7	--	--
Point de fusion/ congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	82 °C	--	--
Point éclair (°C):	26 °C	--	--
Point éclair (°F):	79 °F	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	< 1	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--

Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	**Valeur**	**Méthode :**	**Remarques**
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 287 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4570 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 20 mg/m3 - Durée: 8h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 12.800 mg/kg
g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.3 mg/l
3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.700 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 3.5 mg/l

Si elles ne sont pas spécifiées dans d'autres sections, les données requises par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables. (Les données sont concluantes mais insuffisantes pour permettre la classification.):

a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

Autres informations toxicologiques :

PROPANE-2-OL
Lésions oculaires graves/irritation :
Irritant pour les yeux.
Développement fœtal :
Effets toxiques pour le développement du foetus., à des doses produisant des effets chez les mères.
Pas d'effets tératogènes, NOAEL: 400 mg/kg Concentration maternelle sans effet: 400 mg/kg (rat)
Absence d'effets toxiques pour le développement du foetus. NOAEL: > 480 mg/kg Concentration maternelle sans effet: 240 mg/kg (lapin)
Inhalation :
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires (vapeurs, 1,0 mg/l)
-

3-BUTOXY-2-PROPANOL
Irritation oculaire modérée, légères lésions cornéennes
Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Leuciscus melanotus
Point final: LC50 - Espèces: Daphnia > 10.000 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1800 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata
c) Toxicité pour les bactéries:
Espèces: BACTERIA = 1.050 mg/l
3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 560-1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy (Poecilia reticulata)
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 1.000 mg/l - Durée h: 3
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 180 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 560 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Selenastrum
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96
c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 1.000 mg/l - Durée h: 3

12.2. Persistance et dégradabilité

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: 5 jours - %: 53 - Remarques: Aerobie, activated sludge
Biodégradabilité: S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air. - Test: N.A. - Durée: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.
Biodégradabilité: Photodégradation (dans l'air) - temps global de demi-vie - Test: Dégradation par les radicaux OH: Photolyse directe - Durée: 33 heures - %: N.A. - Remarques: N.A.
3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
Estimé non significativement bioaccumulable. - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.
Log Pow - Test: N.A. <=4 - Durée: N.A. - Remarques: N.A.
Log Kow - Test: N.A. 0.05 - Durée: N.A. - Remarques: 25°C
3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
Potentiellement bioaccumulable - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.
Faible potentiel de bioconcentration - Test: N.A. N.A. - Durée: N.A. - Remarques: N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
Mobile - Test: N.A. N.A. - Durée h: N.A. - Remarques: N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :
15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number:	3175
IATA-UN Number:	3175
IMDG-UN Number:	3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name:	SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (propane-2-ol)
IATA-Shipping Name:	SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (propane-2-ol)
IMDG-Shipping Name:	SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	4.1
ADR - Numéro d'identification du danger :	40
IATA-Class:	4.1
IATA-Label:	4.1
IMDG-Class:	4.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks:	-
ADR-S.P.:	216 274 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (E)
IATA-Passenger Aircraft:	445
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	448
IATA-S.P.:	A46
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-A , S-I
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category B
IMDG-Segregation:	-

Q.L.: 1Kg
Q.E.: E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:
Aucune restriction.

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :
N.A.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :
N.A.

Maladies professionnelles:
Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :
Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:
Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014)

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
1999/13/CE (Directive COV)
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1
Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.
Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.
Seuls nos services ou employés sont habilités à vous fournir des fiches de données de sécurité pour nos produits. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de fiches de données de sécurité obtenues de sources non autorisées extérieures à notre entreprise et donc susceptibles de comporter des informations obsolètes ou inexactes.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.

STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.